



**PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)**  
Sous-Bassin Hydrographique de la MEUSE AVAL

**P.A.S.H. RÉALISÉ PAR LES ORGANISMES D'ÉPURATION AGRÉÉS CONCERNÉS :**

**aide** Association Intercommunale pour le Dévergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

**INVEP** Intercommunale Namuroise de Services Publics

**PASH DRESSÉ PAR :** La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

**VU POUR ÊTRE ANNEXE À L'ARRÊTE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA MEUSE AVAL**  
Namur, le - 4 - 05- 2006

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN

Elio Di Rupo

Feuille n° 21/49

Echelle : 1/10 000

**Informations gérées par la S.P.G.E. :**

**RÉGIMES D'ASSAINISSEMENT**  
Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (\*)

**de 2.000 EH et plus (Ia)**  
habitat ou écoq. communautaire, aménagement diffé, loisir, activité indus. ou artisanale

**de moins de 2.000 EH (Ib)**  
habitat ou écoq. communautaire, aménagement diffé, loisir, activité indus. ou artisanale

**Assainissement autonome**  
Assainissement autonome (II) : habitat ou écoq. communautaire, aménagement diffé, loisir, activité indus. ou artisanale

**Assainissement autonome communal (IIb) :** habitat ou écoq. communautaire, aménagement diffé, loisir, activité indus. ou artisanale

**Assainissement transitoire (III)**  
habitat ou écoq. communautaire, aménagement diffé, loisir, activité indus. ou artisanale

**Zone urbanisable au PDS (\*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin**  
(\*) PDS : plan de secteur

**RESEAU DE COLLECTE ET D'ÉGOUTTAGE**

**Cas généraux**  
existant, adjugé ou en construction, à réaliser

**Station de pompage**  
Collecteur sous pression, Collecteur gravitaire, Egout sous pression, Egout gravitaire

**Cas particuliers**  
A diagnostiquer - A rénover, Fosse ou égouttoir transportant des eaux usées, Eau de surface ayant fonction de collecteur, Canalisation spécifique en assainissement autonome, Canalisation d'eau claire existante, Canalisation d'eau claire à réaliser

**TRAITEMENT DES EAUX USEES**  
Station d'épuration : Station publique, Station à statut particulier

**AUTRES PROBLÉMATIQUES**  
Dévergement - Exhaure : Station de pompage, Bassin d'orage

**Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)**  
Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930  
Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400  
http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

**Informations externes à la S.P.G.E. :**

**SOURCE DGRNE**  
Eaux souterraines (Mise à jour : 1/06/2005)  
Captage public, Zones de protection de captage arrêtées et Galeries de Heubaye, Prévention rapprochée (Ila), Prévention éloignée (Iib), Surveillance (Iii)

**Eaux de surface** (Mise à jour : 01/09/2002)  
Navigable, 1er catégorie, 2ème catégorie, 3ème catégorie, non classé, Cours votés

**Zone de baignade** (Mise à jour : 14/09/2004)  
Point ou zone de baignade, Zone amont de baignade (cours d'eau)

**Donnée environnementale** (Mise à jour : 24/03/2005)  
Natura 2000

**Limite naturelle :**  
Sous-bassin hydrographique

**SOURCE DGATLP**  
Plan de secteur (Mise à jour : 26/11/2004)  
Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'inscrivent en noir sur le plan de secteur. L'utilisation de nouveaux foras de plans IGW peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

**Limite administrative**  
Limite communale

**SOURCE IGN**  
Fond de plan IGN (Mise à jour : 26/01/2006)  
4072 Limite de planche IGN (1/10.000)  
Remarque : le document peut présenter des foras de plan de secteur à différentes époques et selon différentes techniques. Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGATLP - IGN  
Traitement des données : CEA et SPGE

